



Cap-aux-Meules, le 12 novembre 2003

Monsieur T.M. Baker, délégué à l'exploitation,
Office national de l'Énergie,
444, 7^{ième} avenue, S-O,
Calgary, T2P 0X8

Monsieur,

Dans la mesure de nos compétences, nous avons pris connaissance de l'Évaluation environnementale en cours à propos des projets de relevés sismiques dans l'ouest du golfe du Saint-Laurent (projets GSI). Le registre public de l'Office national de l'Énergie (ONÉ), le site Web du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) ainsi que les journaux locaux et nationaux ont été nos principales sources d'information. De plus, nous avons rencontré en juillet dernier des représentants des firmes de consultants (Canning and Pitt, Robert Hamelin et associés) mandatés par Geophysical Service Incorporated (GSI) de consulter notre organisme¹. Enfin, nous avons été attentifs aux préoccupations de nos membres² et de la population des Îles de la Madeleine, communauté maritime aux activités socio-économiques essentiellement dépendantes des ressources marines (pêche, aquaculture) et des paysages et traditions maritimes (tourisme).

Nous constatons, au moment où les documents de demandes de permis sont réunis et soumis à votre approbation :

- Que des incertitudes scientifiques majeures demeurent quant aux impacts des projets sur la faune marine, particulièrement sur les cycles de reproduction des poissons et des crustacés, sur les dérangements dans les aires d'alimentation et corridors de migration de la faune avienne et marine, sur les systèmes de communication des mammifères marins, etc.
- Que l'atténuation de ces incertitudes ne peut se contenter de promesses d'efforts et de négociations une fois les permis délivrés. Des mesures de protection des espèces halieutiques et des autres espèces, déjà en difficultés ou en situation préoccupante ou en péril et toutes interdépendantes dans l'écosystème marin, doivent s'appuyer sur des connaissances qu'il y a lieu de réunir ou d'acquérir. Ces activités ou études nouvelles demandent du temps, comme il est fortement remarqué dans l'avis récent de Pêches et Océans-Sciences.
- Que des inquiétudes demeurent chez les pêcheurs, qui souhaitent une approche de précaution, au sens du *Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion de risque*, publié par le Conseil privé du gouvernement. Entre autres, le Banc Bradelle constitue une aire importante pour le crabe des neiges et ne semble pas recevoir l'attention nécessaire de la part de GSI.
- Que la population locale est peu informée, voire désinformée sur les projets à l'étude, sur les procédures générales de tels projets, menant de l'exploration à l'exploitation, sur le portrait des responsabilités et des liens d'autorité qui encadrent l'évaluation environnementale et les décisions. Que la confusion dans l'information entretient à tout le moins des apparences de

¹ Ladite rencontre, demandée sans pré-avis et sans délai préalable s'est déroulée en moins d'une heure dans des conditions expéditives peu propices à une activité de consultation.

² Attention Fragiles est un organisme sans but lucratif créé en 1988 et visant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des Îles de la Madeleine. L'organisme regroupe environ 75 personnes et organismes.



conflits d'intérêts, conflits entre intérêts politiques provinciaux et nationaux, entre intérêts politiques et intérêts des communautés maritimes, entre intérêts publics et intérêts corporatistes, entre intérêts de court terme et intérêts de long terme, etc.

Par ailleurs,

- Les ressources en gaz et pétrole ne perdront pas de leur valeur ni ne se volatiliseront si les relevés sismiques attendent, même 15 ou 20 ans,
- Les ressources halieutiques et l'ensemble de l'écosystème marin du Golfe ne peuvent que bénéficier d'une non-augmentation des stress anthropiques, à cette période-ci que nous pouvons qualifier «d'état de réhabilitation» étant donné les moratoires et efforts de rétablissement de divers stocks de poissons et d'espèces en péril, ou «d'état d'adaptation» étant donné les hypothèses de changements climatiques,
- Les communautés maritimes ont droit d'être informées et de participer aux processus de décisions qui concernent le développement tant de leur communauté que du développement énergétique de la province et du pays.

L'équipe d'Attention Fragiles, partageant les ambitions d'un développement durable et viable, exprime le souhait que le programme de relevés sismiques soumis à l'ONÉ soit référé à une Commission indépendante, ce qui permettrait de donner le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances pertinentes, à la diffusion d'une information transparente, claire et complète et à la participation des communautés et organismes préoccupés par la qualité de vie autour et dans le golfe du Saint-Laurent. Dans ce sens, nous suggérons également qu'un Comité de suivi soit institué regroupant promoteur, gouvernements, scientifiques et communautés maritimes concernées. Le Golfe est une mer unique et commune. Sa gestion et son exploitation demandent la coopération interdisciplinaire, interministérielle, interprovinciale mais aussi la participation des communautés maritimes. De l'exploration à l'exploitation, nous considérons qu'il n'y a qu'un seul projet, étalé dans le temps. Nous voulons, dès à présent et dans l'état actuel des connaissances, avoir le choix de futurs souhaitables, i.e. considérant les répercussions possibles, positives et négatives, de la phase première d'un tel projet sur l'environnement et sur la vie de nos communautés.

Recevez, monsieur, avec nos remerciements, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Hélène Chevrier

Hélène Chevrier, présidente,
Attention Fragiles,
C.P. 369 Cap-aux-Meules
Iles de la Madeleine
G0B 1B0
Courriel : attention.fragiles@sympatico.ca
Tél : 418-986-6644

- c.c. Madame Lucie Longuépée, présidente. Comité ZIP des Iles de la Madeleine,
Monsieur Claude Vigneau, maire. Municipalité des Iles de la Madeleine,
Monsieur Maxime Arseneau, député provincial,
Monsieur Georges Farrah, député fédéral,
Monsieur Henri Lemay, président. Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles (CRCD),
Monsieur Robert Michaud, président. GREMM



Cap-aux-Meules, le 9 décembre 2003

Monsieur Thomas Mulcair, ministre,
Ministère de l'Environnement du Québec,
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec, G1R 5V7

Monsieur,

Nous avons appris avec un certain soulagement que votre Ministère souhaite confier au BAPE le soin de le conseiller sur l'avenir de l'exploration/exploitation gazière et pétrolière au Québec. Lors de l'émission «D'un soleil à l'autre» de Radio-Canada, mardi le 1^{er} décembre, vous avez dit vouloir consulter vos experts sur la (les) question(s) à soumettre au BAPE. Sans prétention d'experts, mais ayant à cœur le développement durable et viable de nos régions maritimes, nous nous permettons de vous faire quelques suggestions.

D'abord rappelons que nous avons pris connaissance des projets de GSI déposés à l'ONÉ ainsi que des études qui ont mené à la confirmation d'incertitudes majeures concernant les effets possibles des méthodes sismiques sur la vie marine dans le golfe du Saint-Laurent. En annexe, nous vous transmettons la lettre que notre organisme a adressée à l'ONÉ au début de novembre et dont les commentaires demeurent d'actualité. Nous avons également tenté de nous familiariser avec les procédures d'examen environnemental en vigueur au Québec, pour nous rendre compte que les activités d'exploration/exploitation étaient exclues de la procédure d'évaluation environnementale qui encadre normalement tout projet d'envergure au Québec. Nous avons alors compris pourquoi, sans tambour ni trompette, des relevés sismiques et une tentative de forage en milieu dunaire avaient été menés dans notre archipel par Corridor Ressources ces derniers étés. Nous appréhendons que d'autres projets de forage exploratoire pourraient de même être menés sans évaluation environnementale, sans information (sinon par publicité/promotion) et sans consultation publique. Cela nous inquiète grandement. D'autant plus que l'un des promoteurs majeurs, Hydro-Québec, est une Société d'État québécoise. Nous avons donc appuyé les démarches des groupes régionaux et nationaux demandant un moratoire québécois sur ces projets et, dans notre milieu, nous nous associons aux efforts de concertation et d'information de la population. Nos préoccupations concernent la protection de la vie marine mais aussi la prise en compte des communautés maritimes, de nos modes de vie et de notre avenir.

Votre décision, par ailleurs, nous rassure quelque peu. L'intervention du BAPE peut constituer une garantie de processus transparent, ce qui nous semble nécessaire dans ces dossiers aux intérêts confus. Nous nous permettons donc de vous suggérer de confier au BAPE les questions suivantes :

- Quelles sont les mesures législatives et quels sont les mécanismes d'information, de consultation et de participation des citoyens(nes) et des communautés maritimes concernées qui doivent être mis en place au Québec pour assurer que les projets gaziers et pétroliers, d'exploration et d'exploitation en milieu marin et terrestre, soient dès à présent soumis, et dorénavant inclus, dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement? Ces projets en cours ou envisagés doivent respecter les principes du développement durable et viable, à savoir, la

protection des écosystèmes, des ressources et de la qualité de vie des individus et des communautés, et les communautés doivent être associées (informées et consultées) dès leur phase préliminaire de définition. ¹

- Quel est le portrait exact des autorisations accordées et des demandes en suspens devant le MRN et le MENV, concernant les projets d'exploration et d'exploitation en milieu marin et en milieu terrestre? Comment assurer que ces projets seront réellement avantageux à court et long terme pour les communautés concernées et pour le Saint-Laurent? Quel est l'état actuel (les certitudes et incertitudes) des connaissances scientifiques et technologiques, en milieux terrestre et marin? Quels sont les impacts économiques, environnementaux et sociaux, et quels sont les bilans de court et de long terme, prévisibles pour ces activités?
- Quelles sont les orientations que le gouvernement du Québec devrait soumettre à la consultation, pour éventuellement adopter une Politique québécoise en matière d'exploration/exploitation du gaz naturel et du pétrole?

Ces suggestions concentrent l'essentiel des besoins que nous percevons dans notre milieu et que nous croyons partager avec les régions maritimes du Québec et du Canada. Nous apprécierions que des réponses y soient apportées. Nous sommes fortement préoccupés par la qualité des eaux laurentiennes et par la qualité de vie du milieu insulaire; la pêche et le tourisme sont les deux piliers économiques de la région et la fragilité des équilibres écologiques et socio-économiques n'est plus à démontrer.

Nous souhaitons que ces suggestions vous soient utiles pour garantir l'examen et l'évaluation environnementale des projets gaziers et pétroliers, aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu marin, au Québec et pour assurer plus de transparence dans l'information et la consultation publiques dans ces projets. Recevez, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Hélène Chevrier, présidente,
Attention Fragiles,
C.P. 369, Cap-aux-Meules,
Iles de la Madeleine, G0B 1B0
Courriel : attention.fragiles@sympatico.ca
Tél. : 418-986-6644 télécopieur : 418-986-6083

c.c. Monsieur Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles
Monsieur Maxime Arseneau, député des Iles de la Madeleine
Monsieur Marcel Landry, directeur régional MENV
Monsieur André Harvey, prés. BAPE
Monsieur Henri Lemay, prés, CRCO de la Gaspésie et des Iles
Monsieur Claude Vigneau, maire Iles de la Madeleine
Madame Lucie Longuépée, prés. Comité ZIP-Iles de la Madeleine
Monsieur Robert Michaud, prés. GREMM
Monsieur Georges Farrah, député fédéral

¹ (Là-dessus, nous avons vu (site Internet : www.ceaa-acee.gc.ca/010/9999/nr010302_f.htm) que les promoteurs et les intervenants de projets gaziers dans les Territoires du Nord-Ouest ont, depuis nov. 2000, des obligations particulières en matière d'information et de participation des communautés lors même de la définition préliminaire de projets...).



Cap-aux-Meules, le 5 février 2004

Monsieur Thomas Mulcair, ministre
Ministère de l'Environnement du Québec,
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage,
Québec, G1R 5V7

OBJET : Projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le
Saint-Laurent et aux Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur,

Le 9 décembre dernier, nous vous faisons parvenir une lettre (voir copie en annexe) vous faisant part de nos préoccupations liées aux projets cités en titre.

Depuis, nous avons partagé nos préoccupations avec les autres organismes des Îles de la Madeleine qui sont concernés par le développement socio-économique du milieu et par la qualité de l'environnement. En début de janvier 2004, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a constitué un *Comité de travail sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent*, qui réunit pas moins de 15 intervenants du milieu. En tant que membre de ce Comité, et étant généralement en liens avec votre ministère, nous avons été chargé de vous rappeler que les intervenants des Îles de la Madeleine souhaitent davantage d'information sur ces projets et souhaitent que notre milieu et les communautés concernées puissent être associés formellement aux processus d'évaluation des impacts de chacun et de l'ensemble des projets, de la phase d'exploration jusqu'à la phase d'exploitation, aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu marin.

Précisons, d'entrée de jeu, que nous estimons que votre ministère est l'intervenant gouvernemental le plus en mesure de comprendre et d'intervenir pour que nos revendications vis-à-vis ces projets de développement soient prises en compte.

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées en plein cœur du golfe du Saint-Laurent et la vie socio-économique de la population insulaire est grandement tributaire de la présence et de la qualité des ressources naturelles (pêche, aquaculture, tourisme, eau potable, paysages,...), ce qui nous rend particulièrement vulnérables à toutes activités qui peuvent perturber le golfe Saint-Laurent ou compromettre les équilibres écologiques et socio-économiques de l'archipel. L'imminence de certains projets est donc particulièrement préoccupante pour nous, notamment le forage exploratoire sur le «Old Harry», les projets GSI dans le Golfe et les activités terrestres (forage, installations de traitement ou d'entreposage, ...) aux Îles-de-la-Madeleine. Rappelons les éléments suivants :

- Les projets «Old Harry» ne sont pas inclus dans le mandat confié au comité d'experts ainsi que dans le processus de consultations publiques du BAPE prévu au printemps.
- Selon la législation provinciale, les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière sont exclus des processus d'évaluation environnementale. Est-ce à dire que des projets de forage ou d'autres activités en liens avec la mise en valeur d'hydrocarbures, pourraient avoir lieu aux Îles sans évaluation environnementale et sans consultation publique?

Nous vous rappelons donc qu'il serait important que la consultation du BAPE que vous avez annoncée pour ce printemps ait des mandats plus larges que celui uniquement de recevoir les préoccupations relatives aux seuls impacts sur la faune marine des levés sismiques du projet d'exploration de GSI dans la partie québécoise du Golfe. Les préoccupations locales sont d'ores et déjà plus importantes. Le projet GSI n'est qu'une parcelle des projets de développement qui sont en cours actuellement et que nous considérons interdépendants. Nos inquiétudes concernent à la fois les impacts, positifs et négatifs, prévisibles sur la faune marine, sur les écosystèmes, sur les ressources et les activités de pêche et de tourisme, sur l'environnement insulaire, sur la qualité de vie des individus et des communautés, sur l'avenir de nos milieux de vie.

Nous souhaitons donc être associés (informés et consultés) dès la phase préliminaire de définition des projets.

Un simple exemple, monsieur le ministre, pour vous montrer à quel point nous sommes peu informés : c'est par Radio-Canada, à l'émission Découverte du 11 janvier 2004 que nous avons appris que les promoteurs du projet «Old Harry», à la frontière Québec/ Terre-Neuve, envisageaient d'installer une usine de traitement de gaz naturel dans la partie est de l'archipel! S'agit-il d'entreposage dans la mine de sel? Il nous semble bien qu'il serait plus que raisonnable que les autorités locales et la population soyons mieux informés sur ces intentions qui nous concernent directement. Nous venons également d'apprendre, par un reportage à Radio-Canada diffusé le 29 janvier 2004, qu'Ottawa entend diminuer les délais entourant les études d'impact environnemental. Vous comprendrez qu'une telle annonce nous inquiète au plus haut point!

Nous vous demandons donc, en tant que membre du Comité de travail de la Municipalité des Îles, que la population soit informée, dans les plus brefs délais, du portrait exact des projets, intentions et demandes en suspens et que nous ayons la possibilité de participer à un processus de consultation sur le développement de chacun et de l'ensemble des projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent et sur les Îles-de-la-Madeleine, comme cela est possible pour tout autre projet de cette envergure.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête. Recevez, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments,



Hélène Chevrier, présidente
 Attention Fragiles
 C.P. 369, Cap-aux-Meules,
 Îles de la Madeleine, G0B 1B0 *
 Courriel : attention.fragiles@sympatico.ca
 Tél : 418-986-6644 Télécopieur : 418- 986-6083

c.c.

Monsieur Claude Vigneau, maire de la Municipalité des Îles
Monsieur Maxime Arseneau, député des Îles à l'Assemblée nationale
Monsieur Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles
Monsieur Marcel Landry, directeur régional, MENV
Monsieur André Harvey, président BAPE
Monsieur Henri Lemay, président CRCD de la Gaspésie et des Îles
Membres du Comité de travail local